



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Frédéric BONNICHON

Vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie positive

Madame GREBERT et Monsieur MARIN
Co-Présidents
Groupe Les Ecologistes

Réf. : S2203-01564

Le Conseil régional, le 5 avril 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée plénière des 17 et 18 mars 2022, le groupe « Les écologistes » a déposé une question orale concernant « Natura 2000 : quels financements après le renoncement aux fonds européens ? ».

La politique Natura 2000 est aujourd'hui de la responsabilité de l'Etat. Au 1^{er} janvier 2023, la loi dite 3DS prévoit un transfert de la gestion des sites terrestres aux Régions soit :

- Suivi des comités de pilotage ;
- Suivi des documents d'objectifs ;
- Financement des mesures d'accompagnement et de gestion (hors MAEC) ;
- Animation des sites et contrats.

En Auvergne-Rhône-Alpes, cela concerne près de 270 sites.

Antérieurement, des fonds FEADER ont pu être mobilisés pour financer une partie des actions menées.

Néanmoins, le montant des crédits FEADER alloués à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période de programmation 2023-2027 est en diminution de plus de 20% par rapport aux années de référence de la période de programmation 2014-2020. En conséquence de cette diminution budgétaire, la Région a choisi de concentrer ces crédits sur un nombre restreint de dispositifs, notamment sur le renouvellement des générations, priorité unanimement reconnue et sur les investissements agricoles, qui sont indispensables à la fois à la compétitivité des exploitations agricoles mais également à leur adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, il convient de noter que des budgets mobilisés par l'Etat, que ce soit en provenance du ministère de l'agriculture ou de l'écologie, ont également largement contribué au soutien de ce dispositif sur la période 2014-2020.



Dans le cadre du transfert de responsabilité, les Régions, via Régions de France, négocieront avec l'Etat le transfert de moyens financiers pour assumer cette nouvelle politique qui viendra utilement compléter la stratégie régionale déjà en œuvre via les Réserves Naturelles Régionales, Parc naturels régionaux ou par exemple, l'appel à projets Espèces emblématiques, pour enrayer la perte de biodiversité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric BONNICHON